

Courriel	Courriel
Catégorie socio-professionnelle:	Catégorie socio-professionnelle:

(reportez le n° et l'intitulé de votre catégorie socio-professionnelle, voir tableau *en annexe*)

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom:

Numéro de téléphone:

Courriel:

Diplôme Baccalauréat (diplôme d'entrée 1)

Année d'obtention Nom de l'établissement d'origine
 Baccalauréat français Série **Code UAI de l'établissement: OBLIGATOIRE**
 Lieu d'obtention Ville Dpt Pays
 Mention passable assez bien bien très bien

Autre diplôme niveau BAC ou équivalent

Lieu d'obtention Ville Dpt Pays

Diplôme de fin de cycle - niveau bac+3 (diplôme d'entrée 2)

Licence

Année d'obtention Nom de l'établissement:
Code UAI de l'établissement:

Diplôme et/ou discipline suivis

Master

Année d'obtention Nom de l'établissement:
Code UAI de l'établissement:

Diplôme et/ou discipline suivis

Situation en 2024/2025 (à préciser)

Enseignement secondaire

Enseignement supérieur

Enseignement par correspondance

Enseignement secondaire à l'étranger

Enseignement supérieur à l'étranger

Non scolarisé

Transfert d'une autre école (si c'est le cas)

École d'origine

Année de 1^{ère} inscription

Nombre d'années d'interruption des études

Si c'est le cas

Aménagement des études et/ou des examens

Vous souhaitez bénéficier d'un aménagement de vos études et/ou de vos examens

OUI

NON

Merci de vous signaler auprès de Audrey CHOUVAEFF(Référente) à l'adresse suivante:

audrey.chouvaeff@bordeaux.archi.fr

Vous pouvez consulter la procédure de demande d'aménagements sur le site de l'ENSAP Bordeaux: [http://](http://www.bordeaux.archi.fr/formations.html)

www.bordeaux.archi.fr/formations.html

Responsabilité civile

Je soussigné (e),, certifie posséder une responsabilité civile scolaire et extra-scolaire couvrant l'année universitaire 2025-2026. (Assurance couvrant l'étudiant pour l'enseignement, les voyages pédagogiques, déplacements, stages, visites de chantiers. Celle-ci est comprise le plus souvent dans votre assurance logement, vous pouvez vous rapprocher de votre compagnie d'assurance).

Date:

Signature:

Etudiant salarié

Emploi rémunéré

OUI

NON

Nombre d'heures par mois:

Date de début du contrat:

Date de fin du contrat:

Nom et adresse de l'employeur:

Autorisation parentale pour les étudiants mineurs

Je, soussigné(e),

demeurant à

autorise mon fils ou ma fille

demeurant à

né(e) à le

À s'inscrire à l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

À être hospitalisé et à recevoir des soins médicaux par un agent de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

A participer aux voyages organisés par l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre d'un déplacement pédagogique.

L'école décline toute responsabilité en ce qui concerne les activités personnelles de l'étudiant prenant place en dehors des activités pédagogiques encadrées (sorties nocturnes, bar, boîte de nuit, etc.).

Date:

Signature des parents :

Acte de cession de droits, droits d'auteur et droits à l'image, dans le cadre des activités pédagogiques à l'ensap de Bordeaux

Entre :

L'ensap de Bordeaux (école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux) Etablissement public d'enseignement
Pris en ses locaux
Représentée par son Directeur

D'une part

Et :

L'étudiant

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

D'autre part

----- Il est
préalablement exposé :

1. Le présent document a pour objet de régler les questions liées à la possibilité de diffusion d'un travail réalisé dans le cadre d'une formation ou d'un diplôme effectué à l'ensap de Bordeaux, avec le cas échéant utilisation des locaux et du matériel de l'ensap de Bordeaux et concours d'un ou plusieurs enseignants de cet établissement.
2. Le souci des parties prenantes au présent contrat est de faciliter l'accès au savoir et à la création et de contribuer tant à la renommée de l'auteur qu'à celle du travail réalisé dans le cadre ou avec la collaboration de l'ensap de Bordeaux.

1) Droits d'auteur

Conformément à l'article L. 112-1 du Code de la propriété intellectuelle qui protège les droits des auteurs sur toutes les oeuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

L'étudiant, en tant qu'auteur,

- autorise l'ensap de Bordeaux à conserver, communiquer, faire état ou diffuser dans un but non commercial de valorisation de son enseignement, tout travail qu'il aura réalisé dans le cadre de ses études, y compris son PFE (projet de fin d'études), dans sa version imprimée et/ou numérique

- cède de manière non exclusive, à titre gratuit, les droits patrimoniaux d'auteur, de reproduction et de représentation afférents à ce travail

La présente autorisation est consentie pour toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur, ses ayants droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée et pour une exploitation dans le monde entier.

Étendue de la cession :

La présente autorisation comporte pour l'ensap de Bordeaux le droit d'exploiter directement ou de céder les droits de reproduction et de représentation qui suivent, et ce, dans le cadre exclusif de ses activités pédagogiques ou scientifiques, dans un but non commercial de valorisation de son enseignement :

a) reproduction

La fixation matérielle des oeuvres par tous procédés permettant de les communiquer au public dans un support de masse ou par voie d'internet et notamment par édition, imprimerie, photocopie, édition électronique, en particulier en cédérom, CD-photo, DVD et sur les réseaux numériques, ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir.

b) représentation

La communication au public des oeuvres en tout ou partie :

- par consultation sur place au sein de la bibliothèque ou par prêt inter-institutions ;
- sur le réseau internet (diffusion mondiale) extranet et intranet de l'ensap de Bordeaux ;
- dans le cadre d'une exposition des travaux, au sein de l'ensap de Bordeaux ou dans tout lieu (dans le monde entier) choisi par la direction de l'ensap de Bordeaux pour valoriser son enseignement ;
- par représentation sur grand écran, dans toute manifestation, notamment, colloque, festival ou salon et d'une manière générale, dans toute manifestation aux fins de démonstration, d'information ou de formation (dans le monde entier).
- par publication d'école non commerciale

L'ensap de Bordeaux s'engage dans tous les cas où elle ferait usage de l'autorisation de diffusion, à faire figurer au regard du titre de l'oeuvre, le nom de l'auteur et à faire apparaître sur les pages-écrans accompagnant l'oeuvre, l'indication du caractère réservé des droits de l'auteur.

Les autorisations de diffusion données à l'ensap de Bordeaux n'ont aucun caractère exclusif et l'auteur conserve l'intégralité des droits qui sont les siens en matière de diffusion concomitante de ses oeuvres.

L'auteur pourra à tout moment retirer l'autorisation de diffusion donnée par lui en avisant le responsable de la médiathèque.

Le présent contrat n'oblige pas l'ensap de Bordeaux à faire usage des autorisations qui lui sont données.

En cas de désaccord entre l'auteur et l'ensap de Bordeaux sur la diffusion de ses oeuvres, il sera recherché une solution amiable auprès de la direction de l'ensap de Bordeaux pour prévenir tout contentieux.

Toute contestation qui subsisterait, relative à l'interprétation et/ou à l'exécution des dispositions du présent contrat, sera portée devant les tribunaux compétents.

L'étudiant accepte :

OUI

NON

2) Droits à l'image

L'étudiant autorise l'ensap de Bordeaux à utiliser des images (fixes ou animées) le représentant dans le cadre de ses études, à des fins d'information, de promotion, de communication ou de documentation.

OUI

NON

Fait à Talence, le

Mention « Lu et approuvé »

Signature de l'étudiant(e)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU COURS DE FRANÇAIS (Pour les étudiants étrangers seulement)

L'école propose, de manière facultative, aux étudiants étrangers entrants à l'École Nationale Supérieures d'Architecture et de Paysage de Bordeaux des cours de français pour améliorer et perfectionner leur maîtrise de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral dans le cadre du niveau B2 exigé au minimum pour poursuivre des études supérieures en France.

Les cours se déroulent à l'école à raison de **2h par semaine**.

Ils donneront lieu à un examen à la fin de chaque semestre permettant la validation d'ECTS.

Nom:

Prénom:

Formation: Architecture Paysage

Position dans le cursus: Architecture: L1 L2 L3 M1 M2

Paysage: CPEP1 CPEP2 DEP1 DEP2

Niveau de français actuel :

Pour les primo-entrants, procédure d'admission:

Parcoursup VEEPAP DAP Transfert

Admission sur titres CPEP 2 Admissions sur titres DEP2 Autres procédures

Quelles compétences souhaiteriez-vous améliorer?

compréhension écrite

expression écrite

expressions écrite

expression orale

Fait à _____ , le _____

↳ Tarifs / Architecture / 2025-2026 (sous réserve de modifications)

DROITS D'INSCRIPTION

	Non boursier	Boursier	
Droits d'inscription licence (1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de licence)	390 €	0 € (1)	
Droits d'inscription master (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de master)	535 €	0 € (1)	
Inscription au diplôme (pour la 3 ^{ème} année de licence et pour la 1 ^{ère} année de master)	39 €	20 € (1)	

(1) taux applicable uniquement sur présentation de l'attestation de bourse recto-verso du CROUS

TARIFS EXTRA-UNIVERSITAIRES

	Non boursier	Boursier	
Déplacements pédagogiques (pour la licence)	150 €	70 €	
Atelier maquette	40 €	20 €	

Acquittement des droits par:

Paiement par carte bancaire en ligne uniquement.

Paiement fractionné possible uniquement pour les étudiants non boursiers: 2 mensualités maximum (1^{er} paiement le mois de l'inscription et second paiement le mois suivant)

Le payeur doit indiquer l'adresse mail école (@bordeaux.archi.fr) dans les informations demandées et non pas une adresse mail personnelle. Le mail ainsi indiqué permet de rattacher le paiement à l'étudiant.

Liste des professions et des catégories socio-professionnelles

Code (*)	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYÉS	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITÉS	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

Pièces à téléverser sur Taïga **AU FORMAT PDF UNIQUEMENT**

Cocher les cases pour vérifier qu'aucune pièce n'a été oubliée - l'inscription ne pourra être prise en compte en cas de dossier incomplet

Formulaire du dossier d'inscription 2025/2026 à compléter contenant les documents suivants à remplir selon votre situation (téléchargement version .pdf) :

- Acte de cession des droits, droits d'auteur et droits à l'image, dans le cadre des activités pédagogiques à l'ensap de Bordeaux
- Pour les étudiants mineurs: autorisation parentale (inscription, hospitalisation/soins, participation aux voyages ou déplacements pédagogiques)
- Pour les étudiants étrangers: certificat de connaissance de la langue française, délivré par un organisme officiel : Diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2 ou Diplôme approfondi de langue française (DALF) niveau C1 et C2, TCF DAP ou TCF TP (tout public) avec un score global supérieur ou égal à 420/699 et une note supérieure ou égale à 12/20 à l'épreuve d'expression écrite

Copie du baccalauréat ou du titre ou du diplôme admis en équivalence, ainsi que du diplôme le plus élevé **et copies des relevés de notes** correspondant à chaque diplôme (téléchargement version .pdf)

1 photo d'identité de bonne qualité

Fond uni plutôt clair avec bonne luminosité sur le visage.

- Format carte d'identité (ratio 3 x 4).
- Résolution maximale de 150 points par pouce (dpi/ppi).
- hauteur max: 1000 pix et Poids max : 300ko.
- Format JPEG
- Nommage du fichier : prénom.nom.jpg ou prénom.nom.png
- pour Android : «Photo de passeport», «photo d'identité»,
- pour Iphone : «Photos d'identité officielles"

Information !

La photo ne s'affiche pas coté étudiant lorsque vous la téléchargez. Elle ne s'affiche pas non plus dans la liste des documents téléversés.

Si nous rencontrons un problème avec la photo transmise, nous reviendrons vers vous.

Copie de la carte d'identité (téléchargement version .pdf)

Sécurité sociale : cocher la ou les case(s) selon les cas

- Copie de la carte vitale et de l'attestation de sécurité sociale des parents (délivrée avec la carte Vitale) sur laquelle figure l'étudiant comme ayant droit si c'est le cas
- de l'attestation de sécurité sociale **de l'étudiant** (délivrée avec sa carte vitale)
- du contrat de travail (voir les conditions pour un étudiant salarié)

*** Pour les candidats internationaux, les documents liés à la sécurité sociale pourront être transmis après votre arrivée en France**

Copie recto-verso de la notification provisoire ou définitive de bourse 2025/2026 délivrée par le CROUS pour les candidats boursiers, y compris pour l'échelon 0 **sur laquelle figure l'ENSAP Bordeaux** - (téléchargement version .pdf)

Attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution à la Vie Etudiante et du Campus (CVEC), faite auprès du CROUS de Bordeaux - (téléchargement version .pdf)